Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:11

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au théâtre du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2026/024 portant retrait délibération n°2022/16 portant caducité et désengagement de subventions d'investissement accordées au titre de la politique Habitat

Membres présents (59) : PORTIER Carole, MAILLARD Laurent, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck , GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, HERBET Marie-Françoise , LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, BALEMBOIS Bernard, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (6) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, DAUCHET Martine à BONIFACE Didier, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHARD Jérémy à OLIVIER Jacques, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : BACCOUT Fabrice, BASQUIN Etienne, MERIAUX Christelle

Membres absents (6) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, MATON Audrey, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, BONIFACE Patrice

Secrétaire de séance : DOERLER-DESENNE Axelle

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:11

Délibération 2026/024 portant retrait de la délibération n°2022/16 portant caducité et désengagement de subventions d'investissement accordées au titre de la politique Habitat

Par délibération n°2017/102 du 05 octobre 2017, le Conseil communautaire approuvait l'attribution d'une aide financière à Partenord de 148 500 € pour l'opération « Rue de Fesmy et rue de Vendelgies du Cateau-Cambrésis ». Cette délibération donnait lieu à la signature le 27 novembre 2017 d'une convention de partenariat pour une durée maximale de quatre années. Un premier acompte de 42 750 € fût versé conformément à la convention susmentionnée. Le solde n'a pas été versé, Partenord n'ayant pas transmis les éléments pour l'obtenir.

Le 14 mars 2022, le Conseil communautaire actait la caducité et désengager les subventions d'investissement accordées au titre de la politique Habitat, dont celles de l'opération susmentionnée.

Par courrier du 26 mai et 15 octobre 2025, Partenord sollicitait le versement du solde de la subvention pour un montant de 99 750 €. L'achèvement des travaux ayant eu lieu les 19 juin 2018 et 18 novembre 2019.

Par courrier du 25 novembre 2025, Monsieur le Président indiquait que les crédits avaient été désengagés conformément à la délibération n°2022/16 et que Partenord ne pouvait prétendre au versement du solde de l'opération.

Partenord requiert le retrait de la délibération n°2022/16 en vertu de l'article L242-4 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) afin d'obtenir le solde de la subvention. L'article susmentionné dispose que « sur demande du bénéficiaire de la décision, l'administration peut, selon le cas et sans condition de délai, […] retirer une décision créatrice de droits, même légale, si son retrait […] n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et s'il s'agit de la remplacer par une décision plus favorable au bénéficiaire ».

Vu le code des relations entre le public et l'administration, dont l'article L242-4,

Vu la délibération n°2017/102 du 05 octobre 2017 portant octroi de trois aides communautaires dans le cadre d'opérations de production de logements locatifs sociaux,

Vu la délibération n°2022/16 portant caducité et désengagement de subventions d'investissement accordées au titre de la politique Habitat,

Vu la convention de partenariat pour la construction de 45 logements locatifs aidés (PLUS et PLAI) rues de Fesmy et Vendelgies au Cateau-Cambrésis,

Vu les courriers du 26 mai et 15 octobre 2025 de Partenord sollicitant le versement du solde et déclarant l'achèvement des travaux aux 19 juin 2018 et 18 novembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De procéder au retrait de la délibération n°2022/16 par application de l'article L242-4 du code des relations entre le public et l'administration conformément à la demande Partenord ;**
- **De préciser que la délibération 2017/102 et la convention du 27 novembre 2017 retrouvent leur plein effet ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement de la somme de 99 750 € au profit de Partenord sous réserve de la présentation des pièces justificatives de paiement ;**
- **De réouvrir les crédits nécessaires au budget 2026 au chapitre 204.**

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:11

Délibération 2026/024 - *Suite*

La secrétaire de séance, Axelle DOERLER-DESENNE IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/02/2026 Publication le 10/02/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:11

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_024**
Objet :	**Délibération 2026/024 portant retrait délibération n°2022/16 portant caducité et désengagement de subventions d?investissement accordées au titre de la politique Habitat**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200030633-20260205-DEL2026_024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260205-DEL2026_024-DE-1-1_0.xml	text/xml	993 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026_024.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260205-DEL2026_024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	520.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2026 à 10h52min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2026 à 10h52min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2026 à 10h52min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2026 à 10h53min06s	Reçu par le MI le 2026-02-10